**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 8 DECEMBRE 2022 à 20 HEURES**

L’an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, FERGUSON M, EDY A, ROLLAND I, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents excusés** : LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.

 PERENNEZ G. qui a donné  pouvoir à FOULFOIN F.

 JEGLOT B., DORE S. et LE POTIER A.

**Secrétaire de séance** : Madame Céline BOIN est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

- Nombre de pouvoirs : 2

- Nombre d’absents : 5

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Tarifs 2023 et révision des loyers

- Extension de la Maison des Lutins : point sur les travaux – devis supplémentaire SBK

- Salle omnisports : mission G5 – audit énergétique

- Service enfance et restaurant scolaire : jeux et jouets

- Etang : devis lames de réparation pour le mobilier urbain – compte rendu visite de la DREAL

- Ecole des Perrières : compte-rendu du conseil d’école – devis film anti-chaleur

- Personnel : mission complémentaire Médiation proposée par le Centre de Gestion - régies communales

- Parcelle AA 85 : proposition de vente par Madame Marquer

- Signature d’une convention avec le SDE pour la réalisation d’études énergétiques

- Distribution des colis du CCAS

- Cérémonie des vœux 2023 – dates des Conseils Municipaux – désignation des secrétaires de séance

- Questions et informations diverses : téléphonie – point sur la vente des terrains

Le procès-verbal de la séance de novembre 2022 est validé.

**1-TARIFS 2023**

Rapporteur : Monsieur Anthony BASSET, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Anthony BASSET présente les tarifs 2023 proposés par la commission finances.

***TARIFS FUNERAIRES :***

- Caveau communal : gratuit

- Concessions : 15 ans : 50 €

 30 ans :100 €

Les familles s’adresseront à leur fournisseur pour l’ouverture des caveaux et du caveau communal.

- Columbarium

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Durée | 10 ans | 20 ans | 30 ans |
| Columbarium | 250 € | 450 € | 600 € |

- Cavurne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Durée | 15 ans | 30 ans |
| Cavurne | 30 € | 50 € |

- Jardin du Souvenir :

Gravure du nom sur la stèle : la famille s’acquittera de la facture auprès de l’entreprise de pompes funèbres.

***LOCATION DES SALLES :***

**1 - Salle des Fêtes : Grande salle Commune Hors Cuisine Cuisine**

 **commune pour traiteur**

Caution : 500 €

Un repas ou buffet simple 155 € 185 € pour 1 repas : 90 € 55 €

Journée ou week-end 2 repas *(samedi soir*

*et dimanche midi)*  200 € 240 € pour 2 repas : 140€ 95€

Journée supplémentaire pour préparation 80 € 80 €

Apéritif 80 € 105 €

Spectacle, soirée ou réunion 105 € 135 €

Repas réveillon 210 € 240 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 55 €. Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

Anthony Basset informe que les recettes apportées par la location de cette salle sont de 1 834 € de mars à novembre 2022.

**2 - Salle des Fêtes : Petite salle Commune Hors Cuisine Cuisine**

 **commune pour traiteur**

Caution : 350 €

Un repas 80 € 105 € pour un repas : 55 € 30 €

Deux repas 105 € 135 € pour 2 repas : 70 € 50 €

Apéritif ou café enterrement 50 € 65 €

Repas réveillon 115 € 145 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 35 € (sauf pour les locations de salle pour les cafés suite à des obsèques). Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

**3 - Salle de Kergohy : Commune Hors commune**

Caution : 500 €

Un repas : 95€ 115 €

Un apéritif ou réunion 70 € 85 €

Journée ou week-end 2 repas *(samedi soir*

*et dimanche midi)*  150 €  180 €

Journée supplémentaire pour préparation 70 € 70 €

Café enterrement 50 € 65 €

Repas réveillon 160 € 190 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 40 € (sauf pour les locations de salle pour les cafés suite à des obsèques). Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

Supplément gaz pour l’utilisation de l’appareil de cuisson : 20 € par repas.

Pour information, les recettes apportées par la location de cette salle sont de 3 149 € de mars à novembre 2022.

**4 - Salle Men Glaz : Commune Hors commune**

Réunion : 40 € 50 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 10 €

Gratuité pour les associations de la commune

**5 - Salle Omnisports : Commune Hors commune**

Caution : 250 €

Apéritif ou grillades ou autres (1/2 journée) : 89 € 105 €

Concernant le montant des locations de salle, Anthony Basset informe que certaines communes ont augmenté tous leurs tarifs de location : + 10% pour La Motte, +2,5% pour Grâce-Uzel et +4,5% pour Saint-Caradec.

Toutefois, Frédéric Foulfoin précise que ces salles ne sont pas comparables à celle de Trévé. Gérard Mathécade pense qu’en gardant des tarifs attractifs, on pourra louer plus facilement les salles.

Evelyne Auffret signale que la salle Kergohy est mal indiquée malgré le panneau mis en place.

***LOCATION DE VAISSELLE :***

Location : 0,60 € / couvert (couvert complet y compris verre)

 0,10 € / verre

 0,10 € / flûte à champagne

La commission finances propose de ne plus prendre de caution pour la vaisselle.

En cas de perte ou de casse de la vaisselle, les tarifs sont les suivants :

 - assiette creuse et plate : 1,00 €

 - verre ou flûte: 2,00 €

 - grande cuillère : 0,50 €

 - cuillère dessert : 0,30 €

 - fourchette table : 0,50 €

 - couteau table : 1,00 €

 - plat ovale : 4,50 €

 - plat plat : 6,00 €

 - plat rectangulaire : 11,00 €

 - pichet : 5,00 €

 - louche : 7,00 €

***LOCATION DU VIDEO-PROJECTEUR :***

Caution : 500 €

Location : 25 €

Si les employés communaux doivent préparer, transporter des tables ou chaises et / ou débarrasser et nettoyer, il sera demandé 50 € en supplément.

Les heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 25 €/ h.

Les écoles sont exonérées.

Les associations communales bénéficient d’une exonération par an et les assemblées générales ne seront pas facturées quelle que soit la salle.

Le repas des classes est exonéré.

Les associations qui utilisent régulièrement les salles paieront :

\* ASCRL : 100 €

\* Club des Aînés ruraux : 100 €

\* Créamanflor : 100 €

\* Trévé Danses Loisirs : 100 €

\* Club des Spadassins : 200 €

\* Sessad de Loudéac : 80 €

*LOCATION DE MATERIELS :*

- Les tables, tréteaux, bancs, chaises sont prêtés gratuitement aux particuliers. Une caution de 100 € est demandée.

- Remorque : 15 € par chargement + frais relatifs au dépôt des déchets à la déchetterie. Une copie de la facture de LCBC sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

*DEPOT :*

- Caution dépôt du Placis : 100 €

*CANTINE :*

Anthony Basset informe que l’indice des prix à la consommation a augmenté 5,93% entre septembre 2021 et septembre 2022. Habituellement, le prix du repas à la cantine suit cette augmentation.

Le Conseil Municipal décide d’appliquer cette augmentation aux repas pris à la cantine facturés aux familles soit 18 centimes.

Le prix du repas pris à la cantine municipale passerait à 3,22 € (3,04€ en 2022).

Pour information, le prix du repas acheté à Convivio a augmenté de 0.30 € depuis septembre 2021.

Les communes voisines augmentent aussi leur tarif : La Motte passe de 3 € à 3,30 € (augmentation de 10%), Saint-Caradec passe de 3,30 € à 3,63 € (augmentation de 10%). Grâce-Uzel de 3,18 € à 3,34 € (augmentation de 5%).

*ACCUEIL PERISCOLAIRE :*

Le taux d’augmentation appliqué est le même que celui de la cantine soit une augmentation de 5,93 % :

- Matin : de 7 h 30 à 8 h 45 : 1,44 € (1,36 € € en 2022)

 si arrivée à 8h30 ou plus tard : 0,72 € (0,68 € en 2022)

- Soir : de 16 h 30 à 18 h : 2,03 € (1,92 € en 2022)

 de 16 h 30 au-delà de 18 h : 3,18 € (3 € en 2022)

 pénalités de 16 € / heure au-delà de 19 heures.

*ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI:*

Ces tarifs sont imposés par la CAF et LCBC. Ils seront revus par le Copil puis, après validation par le Conseil Communautaire, devront être votés en Conseil Municipal.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Tarif journéeavec repas | 6,20 € | 9 € | 11,50 € | 13 € | 14 € | 15 € |
| Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine | 30 € | 45 € | 55€ | 60€ | 65€ | 70 € |
| Tarif enfant inscrit et absent sans justificatif | 3,10 € | 4,50 € | 5,75 € | 6,50 € | 7 € | 7,50 € |

Le tarif de la garderie est le suivant :

- 1 € le matin de 7h30 à 8h45

- 1 € le soir de 17h30 à 18h30

*PARTICIPATIONS :*

Le taux d’augmentation appliqué est le même que celui de la cantine soit 5,93 %.

\* Classes de découverte : 60 € (56,64 € en 2022) par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires ,publique et privée de la commune une fois par élève pendant sa scolarité

\* Jouets de Noël : 10,17 € (9,60 € en 2022) par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

\* Fournitures scolaires : 52,91 € (49,95 € en 2022) par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

***CONTRAT ASSOCIATION ECOLE PRIVEE :***

Le taux d’augmentation appliqué est le même que celui de la cantine soit 5,93 %.

Ne sont pris en compte que les enfants de trois ans et plus inscrits et présents à la rentrée scolaire de septembre.

La subvention est fixée à 560,98 € (529,58 € en 2022) par élève et sera versée en deux fois (50% en avril et 50 % en juin).

 ***FOURNITURE ET POSE DE BUSES***

Pour les ponts de 6 mètres : 40€ de main d’oeuvre + facturation de 3 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

Pour les ponts de 12 mètres : 80 € de main d’oeuvre + facturation de 9 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

***TERRASSE SUR DOMAINE PUBLIC :***

- Du 1er mai au 30 septembre inclus : 40 €/mois

- Hors saison : 20 € / mois

Laure Ivanov demande ce qui justifie une augmentation de la location de l’emplacement de la terrasse : agrandissement de la terrasse ou simple augmentation du loyer ?

Gérard Mathécade informe que la terrasse ne s’étant pas beaucoup agrandie, cette augmentation est justifiée par une hausse générale des prix.

Le Conseil décide de ne pas faire payer de location de la terrasse du bar Le Narval pendant la durée des travaux en novembre et décembre 2022.

***LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX :***

L’indice de référence pour la location des terrains communaux à SCEA Just Pig et à Mickaël LATIMIER est de 110,26 (106,48 en 2021) pour une base 100 en 2009. Les taxes foncières dues par les locataires sont de 10 € / ha.

***DROIT DE STATIONNEMENT :***

35 € pour tout véhicule procédant à de la vente directe occasionnelle sur les parkings communaux.

30 € par mois pour un emplacement hebdomadaire

Ces tarifs sont approuvés à l’unanimité.

**2- REVISION DES LOYERS 2023**

Rapporteur : Monsieur Anthony BASSET, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Anthony BASSET présente le montant des loyers 2023 proposés par la commission finances.

Il informe que, depuis 2016, les loyers des bâtiments communaux augmentent au 1er janvier de chaque année en fonction de l’indice IRL du 3ème trimestre.

Au 3e trimestre 2022, l’IRL s’établit à 136,27 (131,67 en 2021) soit une évolution de 4,6 %. Mais compte tenu du plafonnement à 3,5 % de la variation de l’indice de référence des loyers institué par la loi pour la protection du pouvoir d’achat, l’IRL subit une évolution de 3,49 % en 2022.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| LOGEMENTS | **LOCATAIRES** | LOYER 01/01/2022 | LOYER 01/01/2023 |
| Rue de la Croix Rieux | CHOLLET TanguyLECCHI MireilleCOUTURIER Loïc | 221,41 € 241,07 € 378,73 €  | 229,14 €249,48 €391,95 € |
| Rue de Bellevue | JUNCA-GUILLAUD ChantalLE GUENANFF LudivineTREHOREL Vincent | 339,79 €339,79 €476,79 € | 351,65 €351,65 €493,43 € |
| 5 rue E.Jégard | FRANCOIS Christophe  | 269,65 € | 279,06 € |
| 7 et 7bis, rue E.Jégard | LEAUTE CamilleMIOT Mickaël | 446,92 €614,54 € | 462,52 €635,99 € |
| garage | ROLLAND Marie | 25,00 € | 25,00 € |
| MICROCRECHE | Scop A l’abord’âge | 500,00 € | 500,00 € |
| MAIRIE | CABINET INFIRMIER | 200,00 € | 200,00 € |

La part des OM est facturée chaque mois aux locataires en plus du loyer (14,46 € par une personne seule, 19,42 € pour une famille de 3 et plus).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  COMMERCES | **LOCATAIRES** | LOYER 01/01/2022 | LOYER 01/01/2023 |
| LE P’TIT GUEULETON | LES TROIS AILES SAS | 500 € HT | 850 € HT |
| LE P’TIT HOTEL | LES TROIS AILES SAS | 1000€ HT+250€ appart | 1000€ HT+250€ appart |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ces loyers pour 15 voix pour et une voix contre (V.Tréhorel).

**3- EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

1. *point sur les travaux* :

Gérard MATHECADE informe que l’isolation au sol et le plancher chauffant sont posés. Le plaquiste a terminé la pose et il reste des bandes à faire. La chape a été coulée hier, trois semaines de séchage sont nécessaires donc le chantier intérieur est interrompu jusqu’à début janvier. Début 2023, les faux plafonds seront réalisés après les bandes.

A l’extérieur, le bardage est en cours côté bibliothèque, le côté cour sera fait lorsque la société SBK aura posé les pièges à eau.

 2 – *travaux supplémentaire de SBK* :

Au cours d’une réunion de chantier, Gérard Mathécade et l’architecte ont proposé qu’un poteau cylindrique de diamètre 160 soit installé en renfort pour soutenir la casquette côté cour. Même si le bureau de contrôle technique n’avait pas suggéré ces travaux, il est préférable de les faire par mesure de sécurité.

Brigitte Jéglot s’est rendue sur place et confirme la proposition de Gérard Mathécade.

Discussion :

Anthony Basset suggère de protéger ce poteau par un entourage en mousse. Laure Ivanov indique que la protection n’est pas une obligation vu que le poteau est cylindrique.

Gérard Mathécade propose aux élus de venir visiter le chantier samedi 17 décembre à 10 heures.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux d’un montant de 893,80 € HT qui seront payés en section d’investissement.

**4- SALLE OMNISPORTS : MISSION G5 ET AUDIT ENERGETIQUE**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Les sondages pour la mission G5 et l’audit énergétiques ont été faits fin novembre.

Nous attendons les rapports de ces deux études.

**5- SERVICES ENFANCE ET RESTAURANT SCOLAIRE : ACHAT JEUX ET JOUETS**

Rapporteur : Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Comme chaque année, une dépense de 150 € a été inscrite au budget pour l’achat de jeux et jouets pour l’accueil périscolaire. Le devis de Jouetclub fait par les agents du service animation est de 152,89 € TTC. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

De plus, il est décidé d’attribuer la somme de 50 € pour l’achat de jeux de société pour le service restauration scolaire afin de faire des activités sur le temps de la pause méridienne.

**6- ETANG**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

1. *devis lames de réparation pour le mobilier urbain*

Gérard Mathécade indique que le mobilier urbain de l’étang demande chaque année une restauration sommaire (ponçage, lasure...) mais certaines lames des tables et des bancs sont très abimées.

Gérard Mathécade a rencontré la société Espace Créatic qui propose des lames 100% matériau recyclé issu du tri sélectif teint dans la masse et traité anti-UV.

Le devis pour 65 lames est de 2 658,51 € HT. C’est un matériau cher mais qui ne demande aucun entretien.

Des devis ont aussi été demandés à l’entreprise Falher (mais aucune réponse) et Avis Matérieux (mais ne propose que du bois).

Les lames en bois encore en bon état seront récupérées pour le mobilier urbain du cimetière, les résidences Trévire et du Verger.

Discussion :

Morag Ferguson se questionne sur la couleur qui risque peut-être de passer avec le temps. Maurice Tilly indique que les lames sont traitées anti-UV donc la couleur ne bougera pas.

Concernant l’ossature des bancs et des tables, suite à la question de Frédéric Foulfoin, Gérard Mathécade précise qu’elle est en ferraille et que seules les lames seront changées.

Le Conseil Municipal accepte ce devis. La dépense sera imputée en section d’investissement du budget 2023.

1. *compte-rendu de la visite de la DREAL*

Gérard Mathécade informe que, le 18 octobre dernier, il a rencontré Monsieur Olivier Orhant, Inspecteur à la DREAL (Direction Régionale de l’Environnement et de l’Aménagement et du Logement).

Pour information, la commune de Trévé a été autorisée à créer l’étang par arrêté en date du 4 mai 1971.Cet ouvrage, appelé barrage du Pont du Bien, a été classé en catégorie C par arrêté préfectoral du 21 mars 2019.

Cette visite a eu lieu dans le cadre du programme d’inspection 2022 au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques car il y a des maisons en aval du barrage donc des inondations sont possibles. Un registre des travaux réalisés doit désormais être tenu (avec la date, genre des travaux, personne ayant fait les travaux). Tous les 5 ans, un rapport de surveillance doit être réalisé par l’exploitant c’est-à-dire la commune. Il nous a été demandé de réaliser divers travaux d’entretien sur les berges et il faudra acheter une mire limnimétrique MGF sur le moine.

Monsieur Orhant doit transmettre un compte-rendu de sa visite puis nous serons dans l’obligation de faire intervenir un bureau de contrôle agréé pour les ouvrages hydrauliques. Son coût varie entre 5 000 et 15 000 €. Gérard Mathécade a deux adresses de bureau de contrôle.

Dès réception du compte-rendu, ce point sera vu en Conseil Municipal.

Discussion :

Parmi les demandes de la DREAL, Gérard Mathécade indique que deux arbres doivent être abattus sur la digue ce qui surprend les élus. Frédéric Foulfoin demande à ce qu’un contact soit pris avec le service Environnement de LCBC pour avoir leur avis.

A ce propos, Monsieur le Maire indique que deux techniciens doivent faire le tour de la commune ce mois-ci pour effectuer une étude sur les cours d’eau. Il leur en parlera lorsqu’ils les rencontrera.

**7- ECOLE DES PERRIERES**

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

1. *compte-rendu du conseil d’école* :

Le conseil d’école a eu lieu le 17 octobre dernier en présence de Monsieur le Maire et Emma Bernard. Les points suivants ont été abordés :

- élection des représentants de parents d’élèves : Mmes Salaun, Papini, Clément, Saliou, Latimier, Le Moal, Schwalm et Coat.

- effectifs : 99 élèves

TPS : 0 (6 à arriver) PS : 12

MS : 10 GS : 15

CP : 10 CE1 : 13

CE2 : 14 CM 1 : 10

CM2 : 15

- lecture du règlement intérieur et vote

- projets pédagogiques :

• spectacles de danse au Palais des Congrès : PS aux GS en octobre et février, CP aux CM2 en décembre

• spectacle de Noël offert par la municipalité le 13 décembre

• maternelle : sortie au château de la Hunaudaye en mars et au refuge des loups à Coatfur en mai

• MS-GS : école dehors tous les vendredis matins

•CP- CE1 – CE 2 : journée randonnée / découverte de la baie de St-Brieuc en mai/juin et visite de l’insectarium de Lizio en mai

• CM1-CM2 : découverte des pirates et corsaires de St-Malo, visite de la cité des sciences et de la ville de Rennes, visite de l’exposition « Jules Verne » au château de Trévarez.

• CP aux CM2 : projet de sensibilisation à la transition énergétique : projet Watty proposé par LCBC.

• CP aux CM1 : cycle natation

• intervention de Michel Jouan

• bibliothèque : chaque classe s’y rend une semaine sur deux, participation au concours des Incorruptibles pour les maternelles et CE-CM et à celui des petits champions de la lecture pour les CM.

- Suite à la visite de Mme Daniel, DDEN, des travaux ont été demandés : refaire joints isolation au niveau des fenêtres, pose de films anti-chaleur dans les classes du bas, installation de plots fixes le long du mur de l’école à partir du grand portail du préau afin de sécuriser la sortie des élèves

- Cantine : les parents d’élèves souhaitent une réunion avec les représentants de la mairie afin de savoir comment fonctionnent les deux services et comment sont gérées les punitions en cas d’incivilités.

1. *devis film anti-chaleur* :

Emma Bernard informe que, suite à la demande du conseil d’école, des devis ont été demandés pour des films anti-chaleur à poser sur les vitrages des classes du bas.

Seule la société Filmatec a répondu. Son devis est de 895,77 € HT.

Cette société propose des films Sun Silver 80 qui réduisent la chaleur solaire tout en conversant la lumière naturelle. Ils permettent une bonne diminution de l’éblouissement soit une énergie solaire rejetée de 84 % et une réduction de l’éblouissement de 85%.

Discussion :

Maurice Tilly pense ne pas avoir assez d’informations sur ce produit pour prendre une décision. Laure Ivanov ne comprend pas la remarque de ce dernier et estime que, le devis étant arrivé en Mairie début novembre, les élus concernés par cet achat ont eu largement le temps de se renseigner.

Monsieur le Maire se renseignera sur ce produit et représentera le devis au cours du premier trimestre 2023.

**8- PERSONNEL**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

1. *mission complémentaire du Centre de Gestion : médiation*

Monsieur le Maire informe que la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 a légitimé les centres de gestion pour assumer le rôle de médiateur au sein de la fonction publique territoriale. Elle oblige les centres de gestion à assurer par convention, à la demande des communes, une mission de médiation obligatoire. Ce mode de résolution des litiges se veut plus rapide et moins onéreux qu’une procédure contentieuse.

En cas de litige entre un agent et la collectivité, le médiateur du Centre de Gestion organise la médiation et accompagne les parties dans la recherche d’un accord.

Le coût de ce service est pris en charge par la collectivité ayant saisi le médiateur. Le tarif de cette mission est fixé chaque année par le conseil d’administration au titre des missions obligatoires facultatives soit une contribution forfaitaire de 510 € pour 8 heures de médiation.

Aussi, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent d’adhérer par voie de convention à la procédure de médiation préalable obligatoire ainsi qu’à la médiation à l’initiative du juge et à la médiation conventionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

1. *régies communales*

Monsieur le Maire informe que la commune possède deux régies :

- une régie de dépenses « argent de poche » dont la régisseuse est Madame Noëlle Régnier

- une régie d’avances pour l’encaissement des loyers, locations de salles, concessions cimetières, bibliothèque et maison des jeunes. La régisseuse est Angeline Fiot. Il est proposé de transférer cette régie à Noëlle Régnier en accord avec ces deux agents à compter du 1er janvier 2023.

Discussion :

Laure Ivanov demande si une prime de régie d’un montant annuel de 160 € va être attribuée aux régisseurs. Monsieur le Maire répond par l’affirmative mais que pour la titulaire.

1. *réponse du Préfet sur l’attribution d’une prime et d’un cadeau de départ à un agent*

Suite à la dernière séance du Conseil, Monsieur le Maire a transmis au Préfet les délibérations prises par les élus : retrait de la délibération concernant le versement du CIA au motif que seul le Maire est compétent pour autoriser son attribution et détail des cadeaux offerts avec le numéro des factures et les montants.

Monsieur le Préfet accepte ces explications et met un terme à la procédure de contrôle.

**9- PARCELLE AA85 : PROPOSITION DE VENTE DE MME MARQUER**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :



A titre d’information, Monsieur le Maire a été contacté par Madame Eliane Marquer qui propose à la commune d’acheter la parcelle lui appartenant cadastrée AA 85 d’une superficie de 782 m². Cette parcelle se situe en bordure du terrain de foot de la salle omniports et jouxte la parcelle que la commune a achetée aux consorts Carmoy.

La commission voirie s’est rendue sur place et il convient de réfléchir à cet achat et de voir sa réelle utilité. Ce point sera revu au cours du premier trimestre 2023.

Discussion :

Vincent Tréhorel, Frédéric Foulfoin et Gérard Mathécade, membres de la commission voirie, informent que cette commission a donné un avis négatif à cet achat.

Maurice Tilly pense que ce terrain pourrait accueillir un parking mais les élus indiquent que ce terrain est enclavé et trop en pente.

Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire de faire un courrier à Madame Marquer pour l’informer que la commune n’est pas intéressée par cet achat.

**10- PROPOSITION CONVENTION AVEC LE SDE POUR LA REALISATION D’ETUDES ENERGETIQUES**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Dans le cadre des économies d’énergie, Gérard Mathécade a rencontré Monsieur Etienne Robial le 4 octobre dernier pour la salle des fêtes et pour l’école.

Le SDE travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités sur la thématique de la maitrise de l’énergie. Il développe des solutions d’accompagnement pour améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments avec notamment le programme ORECA (opération pour la rénovation énergétique en Côtes d’Armor) et le programme ACCTE (action des collectivités territoriales pour l’efficacité énergétique).

Le SDE peut apporter une aide financière aux communes souhaitant faire un audit énergétique grâce à l’opération ACCTE qui permet le financement suivant : prise en charge à hauteur de 50 % du coût HT, la commune s’acquitte de 80 % de la somme restante et le SDE participe à hauteur de 20%.

Trois types de programme sont en place :

- Séquoia pour les salles des fêtes (mission de base : 2100 € HT soit un reste à charge pour la commune de 840 € HT sans les prestations supplémentaires)

- Merisier pour les écoles

- Peuplier pour les bâtiments culturels

La mission d’accompagnement du SDE est de 150 € par mission.

Mais le programme Séquoia est clôturé car l’enveloppe 2022 est intégralement consommée. Si le Conseil souhaite faire un audit énergétique début 2023 soit la commune devra payer l’intégralité de l’audit soit attendre 2ème semestre 2023 car deux nouveaux programmes devraient être mis en place.

Le Conseil Municipal donne son accord pour conventionner avec le SDE lorsqu’un audit énergétique sera nécessaire pour la salle des fêtes.

**11- DISTRIBUTION DES COLIS DU CCAS**

Rapporteur : Madame Evelyne AUFFRET, conseillère municipale déléguée

Note explicative de synthèse :

Evelyne Auffret indique 9 colis seront à distribuer au plus vite. Ces derniers viennent de la Biscuiterie de Guerlédan pour un coût unitaire de 25,22 €.

**12-CEREMONIE DES VŒUX – DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

► La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le vendredi 6 janvier à 20 heures à la salle des fêtes. Cette année, le pot sera normalement servi par Le P’tit Gueuleton et les galettes des rois seront achetées à la boulangerie Guillouët.

► Dates des conseils municipaux en 2023 et désignation des secrétaires de séance :

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Secrétaire de séance |
| Jeudi 12 janvier | Vincent Tréhorel |
| Jeudi 9 février | Laure Ivanov |
| Jeudi 9 mars | Emma Bernard |
| Jeudi 30 mars (budget) à voir avec le Trésorier | Anthony Basset |
| Jeudi 13 avril  | Céline Boin |
| Jeudi 11 mai  | Laure Ivanov |
| Jeudi 8 juin | Evelyne Auffret |
| Jeudi 20 juillet | Emma Bernard |
| Jeudi 14 septembre |  |
| Jeudi 12 octobre |  |
| Jeudi 9 novembre |  |
| Jeudi 14 décembre |  |

**QUESTIONS DIVERSES**

► *modification du plan d’aménagement de la Résidence du Puits* : sur ce document, figure qu’en limite Nord et Sud du lotissement, une haie de charmilles sera plantée par la commune sur les propriétés du lotissement et qu’elle devra être entretenue par les acquéreurs des lots.

Les plantations n’ont pas encore été faites et un des riverains a déjà fait un mur à l’endroit où devrait être la haie. Il sera proposé aux co-lotis de supprimer cette clause en modifiant le permis d’aménager. Pour pouvoir ce faire, les 2/3 des propriétaires doivent donner leur accord.

► *téléphonie* :

Anthony Basset informe que la commune travaille actuellement avec Paritel et va souscrire un nouveau contrat de téléphonie avec Breizh Solutions. (voir document joint).

► *point sur la vente des terrains de la Résidence des Trois Chênes* :

4 terrains ont été vendus soit 68 758 € :

- M. Le Goff et Mme Bohu : 20 119 € €

- M. Le Helley et Mme Le Huidoux : 12 927 €

- M. Fidèle et Mme Guillemand : 21 483 €

- Mme Renée : 14 229 €

4 compromis ont été signés et la somme de 78 412 € devrait être versée prochainement.

4 options sont posées. Il reste donc 7 lots disponibles à la vente.

Concernant ce lotissement, Sophie Ollitrault pense qu’il faudra réfléchir à la mise en place d’un sens unique dans la rue de Beauséjour. Gérard Mathécade précise que ces travaux seront envisagés lorsque la 1ère tranche sera habitée.

► *impayés redevance ordures ménagères* :

Vincent Tréhorel demande à Monsieur le Maire de communiquer le nom des personnes ne payant pas les OM. Ce point avait été discuté lors de la commission personnel. Toutefois, Monsieur le Maire ne souhaite communiquer cette liste qu’aux adjoints pour des raisons de confidentialité.

► *Copil enfance-jeunesse* :

Laure Ivanov informe que le Copil propose la mise en place d’un tarif supplémentaire pour l’accueil de loisirs et l’accueil périscolaire du mercredi pour les enfants venant des communes hors convention. A Trévé, 25 enfants venant de l’extérieur sont accueillis dont 9 sont scolarisés dans les écoles communales. Le tarif serait de 4 € supplémentaire par jour.

Le Conseil devra mettre en place ces tarifs ou non après le vote du Conseil Communautaire et devra aussi se prononcer sur les dérogations possibles pour les enfants hors commune mais scolarisés à Trévé.

**Dates à retenir** :

* vendredi 9 décembre à 20h à la salle des fêtes : arbre de Noël de l’école publique
* samedi 10 décembre à 20h à la salle des fêtes : arbre de Noël de l’école privée
* samedi 10 décembre à 17h30 : cérémonie Sainte-Barbe à Saint-Caradec
* mardi 13 décembre à 14h30 à la salle des fêtes : spectacle de Noël
* samedi 17 décembre de 17h à 22h à la salle des fêtes : marché de Noël
* mardi 20 décembre à 19h : commission finances (en présence de M.Taillandier)
* vendredi 6 janvier à 20h à la salle des fêtes : vœux de la municipalité
* jeudi 12 janvier à 20h : Conseil Municipal